

REGLEMENT DE LA COURSE

« LA VILLARDAIRE »

Édition 2023

Samedi 18 novembre 2023

Article 1 : ORGANISATION

La course « La Villardaire » est organisée par l'association VILLARS RUNNING association régie par la loi 1901.

Article 2 : PARCOURS

2 parcours sont proposés, 12 km et 17 km. Départ à 18h00.

Compte tenu de la nature des routes, des chemins empruntés, des escaliers et des dénivelés (285 mètres pour le 12 km, 366 mètres pour le 17 km) cette épreuve n'est pas ouverte aux handisports. Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage ou papier sur le trajet. Barrière horaire 22h pour les deux courses

IMPORTANT : chemins des 12 km et 17 km accessibles uniquement le jour de la course

Article 3 : INSCRIPTIONS et PARTICIPATION

La remise des dossards s'effectuera :

-le 18 novembre de 16h à 17h45 salle de la Libération, rue de l'Hôtel de Ville 42390 Villars.

Les inscriptions peuvent se faire :

Soit sur le site **www.logicourse.fr** jusqu'au 17 novembre 2023 18h.

Soit au bar Le Louam's jusqu'au 17 novembre 2023 12h.

Soit au magasin BEN RUN, 18 Avenue Pierre Mendés France à St Priest en Jarez jusqu'au 17 novembre 2023 18h.

Le parcours du 12 km est ouvert aux coureurs de 2008 et avant.

Le parcours du 17 km est ouvert aux coureurs de 2006 et avant.

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport les participants devront :

- Être titulaire d'une licence Athlè compétition, d'une licence athlè entreprise, d'une licence athlè running, ou d'un pass running délivrés par la fédération française d'athlétisme
- Ou titulaire d'une licence sportive au sens de l'article L.131.6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non

contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

- Ou titulaire d'une licence délivrée par l'Unss ou l'Ugsel et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.
- Ou pour les autres participants, **le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition**, ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en photocopie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. *Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation d'un certificat médical*

Article 4 : FRAIS D'ENGAGEMENT

Course du 12 km : 12 euros

Course du 17 km : 15 euros

Article 5 : RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront assurés sur les 2 parcours + un ravitaillement à l'arrivée

Article 6 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle/accidents

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrent(e)s

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par leur assurance, individuelle Accident liée à leur assurance

Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement

Article 7 : SECURITE

Les signaleurs assureront la sécurité à tous les carrefours. Les concurrents devront respecter le code de la route et faire preuve de vigilance. Les secours seront assurés par des secouristes et un médecin.

Article 8 : CLASSEMENT et RECOMPENSES

Il sera établi un classement et des récompenses au scratch sur les 2 courses.

Article 9 : DROIT A L'IMAGE

Les concurrents, de par leur participation aux courses « la villardaise », autorisent les organisateurs ainsi que l'ayant droit tels que les médias, partenaires à exploiter les images sur lesquels ils pourraient apparaître

Article 10 : ANNULATION

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un justificatif envoyé à l'adresse suivante : AVR (BAR le Louam's) 5 rue de l'Arsenal 42390 VILLARS

Article 11 : REGLEMENT

La participation à « la villardaire » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 12 : RENSEIGNEMENTS

Tél : 07 69 23 52 86 ou par mail au a.villarsrunning@gmail.com